

# Fiche de Données de Sécurité WATERBORNE CLR GLOSS TOPCOAT



1. Identification		
Nom du produit	WATERBORNE CLR GLOSS TOPCOAT	
Code du produit	WBXL-0390	
Autres moyens d'identification	N.Dis.	
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.	
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 http://www.gemini-coatings.com/	
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510	

# 2. Identification des dangers

## Résumé

Liquide et vapeurs combustibles. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P.S.: La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012







Liquides inflammables (Catégorie 4) Toxicité aiguë, orale (Catégorie 3)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)

## **DANGER**

H227: Liquide combustible

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus

H316: Provoque une légère irritation cutanée

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P301+P330+P310 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un médecin.

P370+P378: En cas d'incendie: utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation

locale, régionale et nationale.

## Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Corrosion/Irritation cutanée (Catégorie 3).

3. Composition/information sur les composants			
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse	
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1 - 5 %	
Éther monobutylique du dipropylène glycol 29911-28-2 1 - 5 %			
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.			

4. Premiers	ssoins	
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.	
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.	
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.	
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.	
Autre	Aucune information disponible.	
Symptomes	Toxique en cas d'ingestion. Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une légère irritation de la peau.	
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.	

5. Mesures à pre	5. Mesures à prendre en cas d'incendie			
Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO2).			
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs combustibles. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.			
Équipements de protection spéciaux				
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.			

6. Mesures à pre	6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel		
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.		
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.		
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.		

7. Manutention 6	7. Manutention et stockage			
Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Effectuer la mise à la terre et la liaison des récipients métalliques lors du transfert de liquide. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.			
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.			
Température de stockage	0 à 30°C (32 à 86°F)			

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
Danger immédiat pour la vie ou la santé	Butoxy-2 éthanol : 7	00 ppm.	
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés			ale) suffisante afin de garder les concentrations de s sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection	individuelle		
Yeux			n avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact nti-éclaboussures et/ou un écran facial.
Mains	Porter des gants de nitrile, de néoprène ou de polyéthylène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.		
Pieds	Porter des bottes de	caoutchouc lors d'un déversem	nent.

9. Propriétés physiques et chimiques				
État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable	
Couleur	Coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.	
Odeur	N.Dis.	Point d'éclair	61°C (141.8°F)	
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	189°C (372.2°F)	
рН	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.	
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non	
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)	
Point d'ébullition	100 à 168°C (212 à 334.4°F)	Densité relative	1.0280 kg/L (Eau = 1)	
Solubilité	Partiellement miscible dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.	
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle		N.Dis.	

			Température de décomposition	
Tension de vapeur	N.Dis.		Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	67.6186%		Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	74.8420 g/L		% Volume volatil (COV)	8.2713%
COV (lbs/gal)	0.6246 lb/gal		% Poids volatil (COV)	7.2962%
N.I	Dis.: Non disponible	S.O.: Sans Objet	N.Det.: Non déterminé	N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Évitez le vieillissement excessif du produit. Protéger du gel.
Matériaux incompatibles	Aucun signalé.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques						
Mesures	Mélange		Ingestion	80 mg/kg	Rat	DL50
numériques de			Inhalation	1693 mg/l	Rat	CL50
la toxicité			Peau	2033 mg/kg	Lapin	DL50
	Butoxy-2 éthanol		Ingestion	560 mg/kg	Rat	DL50
			Inhalation	2.38 mg/l/4h	Rat	CL50
			Peau	400 mg/kg	Lapin	DL50
				>2000 mg/kg		DL50
					Cochon d'inde	DL50
	Éther monobutylique	du dipropylène glycol				DL50
			Inhalation	>2.04 mg/l/4h		CL50
			Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalatio	n, ingestion.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévè yeux, Lapin (OCDE 4 mélange ont donné c	05) : les te	sts effectués a	vec chaque ing	. Irritation/corrosion des rédient (>1%) de ce
	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé peut provoquer une peau sèche, des gerçures, des irritations et des dermatites. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404): les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Le Butoxy-2 éthanol (CAS no 111-76-2) est toxique par contact avec la peau.					

	Voie orale  Sensibilisation respiratoire ou cutanée Classification	L'exposition prolongée ou excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements ou une irritation des voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central. Le Butoxy-2 éthanol (CAS no 111-76-2) est toxique par inhalation.  L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements. Le Butoxy-2 éthanol (CAS no 111-76-2) est nocif en cas d'ingestion.  Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.  Nom chimique  CIRC NTP
	CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP  Éther monobutylique du dipropylène glycol CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.  NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les peintures ne sont pas toutes tératogènes. Toutefois basé sur des preuves humaines, les expositions aux produits chimiques nocifs pendant la grossesse ont été associées à un risque accru d'avortement spontané, à de faible poids à la naissance, ou d'accouchement prématuré.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le cerveau, le système nerveux central.
Effets d'interaction	Aucune information d	isponible pour ce produit.
Autres informations	Aucune information d	isponible pour ce produit.

12. Données écologiques						
Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2)				
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2)				
	Algue verte - Pseudokirchneriella subcapitata	CE50 1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2)				
	Poisson - Guppy - Poecilia reticulata (statique)	CL50 841 mg/L; 96 h (CAS no 29911-28-2) OECD 203				
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 >1000 mg/L; 48 h (CAS no 29911-28-2) OECD 202				
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être	persistants dans l'environnement.				
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).					
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500).					
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. Les ingrédients ont une mobilité très grande à modérée dans le sol.					

## 13. Données sur l'élimination

Contenant



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations	s relatives au transport				
Numéro ONU	UN N/A				
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).				
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.				
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.				
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)					
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé				
Groupe d'emballage	Non réglementé				
IMO/IMDG - Transport I	Maritime International				
Classification	Non réglementé				
IATA - Association Aérienne internationale de Transport					
Classification	Non réglementé				
	u transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de				

## 15. Informations sur la réglementation

### **CANADA**

l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Éther monobutylique du dipropylène glycol	29911-28-2		X		Χ

- LCPE: Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP: Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Nom chimique	CAS	11 C/ · A	CER CLA	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP		CWA Prio.
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X						
Éther monobutylique du dipropylène glycol	29911-28-2	Х						

- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313: Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311: Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority: Clean Water Act Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

# Autres réglementations





16. Autres i	nformations
Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2021-09-23
Version	01
Autres informations	- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.  RÉFÉRENCES:  - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com  - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr  - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov  - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org  - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html  ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  AIHA: American Industrial Hygiene Association  HMIS: Hazardous Materials Identification System  NFPA: National Fire Protection Association  OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.